https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/circulaire-du-26-juillet-2012-relative-a-la-mise-en-oeuvre-du-dispositif-dacces-a-lemploi-titulaire-dans-la-fonction-publique-de-letat-prevu-a-larticle-1er-de-la-lo/
Circulaire du 26 juillet 2012 relative à la mise en œuvre du dispositif d’accès à l’emploi titulaire dans la fonction publique de l’Etat prévu à l’article 1er de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l’accès à l’emploi titulaire et à l’amélioration des conditions d’emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique
26/07/2012
Cette circulaire présente d'une part les dispositions du décret n° 2012-631 du 3 mai 2012 qui fixe les règles générales applicables pour l’organisation des recrutements réservés ouverts dans la fonction publique de l’Etat, et d’autre part précise le contenu des mesures réglementaires qui devront être prises par chaque ministère pour l’ouverture des corps relevant de leur département ministériel. Elle apporte également toute précision utile sur la transformation automatique en CDI du CDD des agents visés à l’article 8 de la loi du 12 mars 2012, lesquels sont également éligibles au dispositif de titularisation prévu par cette même loi.